

Programme 2011-2013 du CR Dyle-Gette

Proposition d'engagements pour la Commune de Ramillies

- 1) Restauration de la Fontaine Ste-~~Marg~~ (?) *Eloi***
- 2) Résolution des points noirs constatés le long des cours d'eau**
 - a. Si le PNP R LFO 1 (Grand Rosière-Hottomont) est toujours d'actualité (rejet de liser en provenance d'un tas de fumier d'une ferme située à "Brou des saules"), s'engager à résoudre cette atteinte (via le CRDG qui peut contacter la RW pour rencontrer l'agriculteur qui doit se mettre en règle vis-à-vis des mises aux normes pour le stockage des effluents d'élevage: cfr fiche "gestion des nitrates "dans le classeur "les rivières et l'agriculture").
 - b. Si le PNP R PGE 12 est toujours d'actualité: idem R LFO 1.
 - c. Si le PNP R GGE 20 (Petit Rosière) est toujours d'actualité (érosion de berge par le bétail): inviter l'agriculteur à clôturer la prairie (à ses frais) et à installer un système adéquat d'abreuvement (cfr fiche "abreuvement" dans le classeur). Le CRDG peut aider financièrement l'agriculteur à installer un système adéquat.
 - d. Le PNP R FAG 4 (Autre-Eglise): idem R GGE 20.
 - e. Si les PNP R OFF 2, R GGE 69, R GRO 5 et R FRA 1 (dépôts de déchets) sont toujours d'actualité (R FRA 1 a été assaini en 2005?), assainir ces dépôts. Selon l'ampleur des dépôts et le budget disponible au CR, le CR peut aider financièrement l'opération. Si l'auteur du dépôt est identifié, l'obliger à s'impliquer dans le nettoyage. Si nécessaire, prévoir une participation financière de la Commune.
 - f. PN "déchets": il y a aussi une quinzaine de dépôts de déchets (non prioritaires) qui avaient été constatés en 2005 (voir e. et h.).
 - g. PNP/PN "rejets d'eaux usées": des actions pourront être menées le long de la Grande Gette, dans les parties concernées par le collecteur en construction actuellement. L'IBW va raccorder une série de rejets d'égouts au collecteur. Cependant, il y a deux PNP (R GGE 46 et R WAU 3) pour lesquels les habitants concernés devraient être invités à se raccorder à l'égout le plus proche: celui de la Rue Petit Warichet (pour R GGE 46) et celui de la Rue des Bourlottes (pour R WAU 3).
 - h. Informer les habitants (en collaboration avec les CR pour ce qui concerne les atteintes aux cours d'eau et aux zones humides) et poursuivre les infractions environnementales
- 3) Lutte contre les plantes invasives le long des cours d'eau**
 - a. Sur base de l'inventaire qui sera réalisé en été 2010 par des bénévoles (via le CRDG), participer à des chantiers d'éradication de la Berce du Caucase et de la balsamine de l'Himalaya en 2011-2012-2013. L'aide-conseil sera fournie par le CRDG (Jérémy Guyon). Le CR pourra apporter un soutien financier à l'opération (s'il est nécessaire de passer par une entreprise spécialisée). La Commune sera sollicitée pour évacuer et incinérer les produits de fauche. Si l'ampleur de la contamination ne nécessite pas de recourir à une entreprise, prévoir une intervention des ouvriers communaux (+ des bénévoles locaux?) pour l'éradication, l'évacuation et l'incinération). Le CRDG pourra aussi

apporter sa collaboration (yc financière) pour informer et sensibiliser les riverains avant les chantiers d'éradication.

- b. Formation des ouvriers communaux: le CRDG (Jérémy Guyon) pourra organiser une séance de formation .

4) Lors de la création de parkings ou autres projets urbanistiques communaux, envisager de préférence des revêtements semi-filtrants

- a. Projet Chaussée de Namur à Petit Rosière (logement sociaux)
- b. Projet de logements inter-générationnels + nouveau bâtiment scolaire à proximité du parking de l'administration communale (IPBW)

5) Information et sensibilisation de la population

- a. Continuer à relayer les articles fournis par le CR dans le bulletin et sur le site communal
- b. Accueillir la nouvelle exposition du CRDG à l'occasion du Marché de Noël (début décembre)